

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 6 mars 2018, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, BARDE, Mme MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, GRASSET, DUPUIS, M. BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET
Excusées :	Mme COMUZZI
Pouvoirs :	Mme COMUZZI à Mme MAURON
Secrétaire de séance :	Mme Laurence SANCHEZ-ROL

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2018 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NÉANT

❖❖❖❖❖

MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NÉANT

❖❖❖❖❖

DÉCISIONS PRISES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Devis du 12 février 2018

N° DEVB-04-2018 – Signature du devis GONCET, de 5 395,84 € HT soit 6 241,18 € TTC pour le remplacement de la climatisation aux Grillons.

Devis du 19 février 2018

DEVB-05-2018– Signature du devis CAT LA FRETA de 2.028 € HT soit 2.433,60 € TTC pour l'entretien des espaces verts des Pragnères.

Devis du 26 février 2018

N° DEVB-06-2018 – Signature du devis MARBRERIE COCHOD de 3.600 € TTC pour la réfection de la croix centrale et des piliers du cimetière.

Devis du 12 mars 2018

N° DEVB-07-2018 – Signature du devis L'EXPERT FENETRES de 3.971,44 € HT soit 4.765,73 € TTC pour le remplacement de vitrages isolants.

N° DEVB-08-2018 – Signature du devis GONCET de 7.821,80 € HT soit 9,386.16€ TTC pour le contrat d'entretien de chauffage pour les bâtiments communaux.

Devis du 13 mars 2018

N° DEVB-09-2018 – Signature du devis CDG 01 de 4.500 € TTC pour l'intervention des services d'archives.

Devis du 21 mars 2018

N° DEVB-10-2018 – Signature du devis ARSOTEC de 6.066,67 € HT soit 7.280 € TTC pour le feu d'artifices du 7 juillet 2018.

Devis du 27 mars 2018

N° DEVB-11-2018 – Signature du devis CHARDEYRON de 3.495,60 € HT soit 4.194,72 € TTC pour l'aménagement du local commercial 537 Grande Rue.

DELIBERATION N° 2018010 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2017, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2018011 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal après que le Maire ait quitté la salle vote à l'unanimité les comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes : eau, assainissement, balcons de l'Oignin.

DELIBERATION N° 2018012 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 ANNULEE ET REMPLACEE PAR DELIBERATION 2018020

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du montant des autres produits fiscaux figurant sur l'état de notification N° 1259 soit :

Allocations compensatrices	11.763 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	217.364 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	413.390 €
TOTAL	642.517 €

Décide de fixer les taux d'imposition ci-après :

	<u>Bases d'Imposition 2018</u>	<u>Taux Global</u>	<u>Produit Fiscal 2018</u>
Taxe d'Habitation	2.543.000	4,95 %	125.879 €
Taxe foncière (Bâti)	4.016.000	7,20 %	289.152 €
Taxe foncière (non bâti)	38.900	27,19 %	10.577 €
	TOTAL		425.608 €

DELIBERATION N° 2018013 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2018 arrêtés comme suit, équilibrés en recettes et dépenses, établis en conformité avec la nomenclature M 14 pour les budgets ci-après :

BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BUDGET GENERAL (21400)	7.275.138,01 €	7.628.789,00 €
LES BALCONS DE L'OIGNIN (34200)	520.000,00 €	520.000,00 €

Il précise que les ouvertures de crédits intervenues depuis le début de l'exercice sont reprises dans chacun des budgets primitifs.

DELIBERATION N° 2018014 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL (21400)

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 4.819.672,72 € est affecté comme suit :

- 365.130,71 € en recette d'investissement au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement
- 4.454.542,01 € affecté à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002

DELIBERATION N° 2018015 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET LES BALCONS DE L'OIGNIN (34200)

NEANT

DELIBERATION N° 2018016 – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) – ANNEE 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL) auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2018 pour un montant de 0.30 €/habitant.

DELIBERATION N° 2018017 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS SECTEUR MAIRIE, EGLISE et PRAGNERES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au taux maximum auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation du projet d'aménagement des espaces publics secteur mairie, église et Pragnères dont le budget prévisionnel s'élève à 1.663.094,09 € HT.

DELIBERATION N° 2018018 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres (ONAC) et auprès de l'association Souvenirs Français afin d'aider à la réalisation du projet de déplacement du monument aux morts dont le budget prévisionnel s'élève à 15.522 € HT.

DELIBERATION N° 2018019 – TARIFS DU MUSEE ARCHEOLOGIQUE au 11 avril 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à jour le tarif des services du musée archéologique comme suit :

I - OFFRE CULTURELLE PERMANENTE - TARIFS INDIVIDUELS

1- TARIFS - DROITS D'ENTREE AU MUSEE

NATURE DES TARIFS	DROIT D'ENTREE AU MUSEE (Visite libre)
Adulte (plein tarif) – ticket ROSE	2 € / personne
Jeune jusqu'à 18 ans – ticket BLEU	GRATUIT
Personnel des musées, enseignants préparant une visite scolaire – ticket BLEU	GRATUIT

Etudiants, demandeurs d'emploi (tarif réduit accordé sur présentation de justificatifs) – ticket JAUNE	1 € / personne (tarif réduit)
---	-------------------------------

2- TARIFS – LES ACTIVITES DU MUSEE

• **ACTIVITES PLEIN TARIF - PUBLIC ADULTE**

ACTIVITES	TARIF
VISITE GUIDEE DU MUSEE – ticket ROSE	3 € / personne
LES APERITIFS DU MUSEE – ticket ROSE	
CONFERENCES – RENCONTRES THEMATIQUES – ticket ROSE	

ACTIVITES TARIFS REDUITS - JEUNE PUBLIC

ACTIVITES	TARIF
ATELIERS PEDAGOGIQUES – ticket BLEU	2 € / enfant

A noter : Les ateliers pratiques proposés par le musée s'adressent au jeune public dès 7 ans et ce jusqu'à 10 ans

• **ACTIVITES GRATUITES**

ACTIVITES	TARIF
ATELIERS PEDAGOGIQUES OFFERTS DANS LE CADRE DE LOTO OU TOMBOLA – ticket JAUNE	GRATUIT

3- TARIFS – LES ANIMATIONS DU MUSEE

• **ANIMATIONS PLEIN TARIF - PUBLIC ADULTE**

ACTIVITES	TARIF
CONTES – ticket ROSE	5 € / personne
ANIMATIONS THEMATIQUES – ticket ROSE	

ACTIVITES TARIFS REDUITS - JEUNE PUBLIC

ACTIVITES	TARIF
CONTES – ticket BLEU	2 € / personne
ANIMATIONS THEMATIQUES – ticket BLEU	

A noter : Les ateliers pratiques proposés par le musée s'adressent au jeune public dès 7 ans et ce jusqu'à 10 ans

4/ TARIFS - ANNIVERSAIRE AU MUSEE

ACTIVITES	TARIF
VISITE DU MUSEE + ATELIER PEDAGOGIQUE	5 € / enfant

A noter : A partir de 6 ans

5/ APPLICATION DE LA GRATUITE POUR TOUS

Droits d'entrée au musée et animations) dans le cadre des **MANIFESTATIONS NATIONALES** (Journées Nationales de l'Archéologie, Nuit Européenne des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science)

II - OFFRE CULTURELLE PERMANENTE - TARIFS GROUPES

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée au musée (visite libre)	Visite commentée « Au temps d'Isarnodurum »	Visite guidée du musée	Visite guidée du musée et du site	Visite guidée du site	Ateliers Divers	Enquête	Atelier de cuisine antique
Groupes scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)	GRATUIT	Forfait de 240 € (cf. tarif du prestataire)			1 €/élève	2 €/élève	1 €/élève	Forfait de 50 €
Ecole d'Izernore	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Centres de loisirs	GRATUIT	Forfait de 240 € (cf. tarif du prestataire)			1 €/élève	2 € / élève	1 € / élève	Forfait de 50 €
Centre de loisirs « Les Grillons »	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Groupe de visiteurs handicapés	GRATUIT				GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
Groupe adulte hors scolaires et centres de loisirs	1,50 € /personne		3 € personne	5 € /personne				

A noter : La gratuité est appliquée aux accompagnateurs (droits d'entrée, visites et ateliers).

III - MUSEE SERVICE PRESTATION - TARIFS DIVERS

CONFERENCES		
INTERVENTIONS SPECIFIQUE OU CONFERENCE	TARIF FORFAITAIRE	FRAIS DE DEPLACEMENT
SITE D'IZERNORE	80 €	NÉANT
AUTRES COMMUNES	80 €	BARÈME DE L'ADMINISTRATION

IV - MUSEE SERVICE BOUTIQUE – OBJETS ET OUVRAGES**1/ OBJETS**

DESIGNATION	TARIF
CRAYON A PAPIER (Embout forme d'aigle)	3 €
CRAYON A PAPIER (Embout denier de césar)	3 €
LAMPE A HUILE – PEGASE	8 €
LAMPE A HUILE – ROSACE	8 €
PORTE-CLE AVEC LOGO DU MUSEE	3 €

2/ OUVRAGES

DESIGNATION	TARIF
L'ARCHEOLOGIE A PETIT PAS / JUNIOR	6.80 €
LES ROMAINS A TRES PETITS PAS / JUNIOR	6.80 €
LES GAULOIS A TRES PETITS PAS / JUNIOR	6.80 €
LES GAULOIS A PETITS PAS / JUNIOR	12.90 €
LES ROMAINS A PETITS PAS / JUNIOR	12.70 €
CATALOGUE DU MUSEE	5 €

DELIBERATION N° 2018020 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018012 (D20180410_012)

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient, comme chaque année, de voter les taux de 3 taxes locales relevant de la commune, à savoir :

- La Taxe d'Habitation,
- La Taxe sur le Foncier Bati,
- La Taxe sur le Foncier non Bati.

Il expose par ailleurs les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de ces impôts locaux, notamment les limites de chacun aux termes des lois susvisées et donne pour rappel les taux appliqués en 2017.

Considérant les bases prévisionnelles pour 2018,

Considérant que la Commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages,

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017, les taux seront donc reconduits à l'identique pour l'exercice 2018 sur la base suivante :

TAXE HABITATION	4.95 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	7.20 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	27.19 %

À la vue de ces éléments et conformément à l'avis de la commission municipale des Finances réunie le 10 avril 2018, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du montant des autres produits fiscaux figurant sur l'état de notification N° 1259, décide de fixer les taux d'imposition ci-après :

	<u>Bases d'Imposition 2018</u>	<u>Taux Global</u>	<u>Produit Fiscal 2018</u>
Taxe d'Habitation	2.543.000	4,95 %	125.879 €
Taxe foncière (Bâti)	4.016.000	7,20 %	289.152 €
Taxe foncière (non bâti)	38.900	27,19 %	10.577 €
TOTAL			425.608 €

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal est informé des différents mouvements au sein du personnel communal :

- Recrutement d'une personne en charge du service juridique en remplacement de M. Quentin PORTIER,
- Poste administratif en mission intérim à pourvoir, en soutien temporaire
- Reprise de travail de Mme Eve NEYRET-DUPERRAY au musée archéologique en temps partiel de droit de 80 % après un congé maternité.
- Arrivée de M. Sébastien BOUTHET aux services techniques en remplacement de M. Benjamin PETIT
-

FINANCES

Le Conseil Municipal est informé des résultats de clôture des budgets eau et assainissement :

EAU :

Investissement.....	- 15.536,61 €
Fonctionnement.....	818.337,97 €
TOTAL	802.801,36 €

ASSAINISSEMENT :

Investissement.....	58.357,75 €
Fonctionnement	- 26.171,49 €
TOTAL	32.186.26 €

TRAVAUX

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de l'Entreprise A.F.E.C. (Arbres Forêts Environnement Conseil) concernant le diagnostic du tilleul de la place de la mairie dont la conclusion indique que l'état général de cet arbre est peu satisfaisant et qu'il semble pertinent et réaliste d'intégrer son abattage dans le projet de rénovation des lieux.

MAIRIE

- Déménagement des archives réalisé
- Films d'occultation sur les portes automatiques de l'entrée et de la salle de conseil en place
- Parvis : désactivé en attente en préparation

BALCONS DE L'OIGNIN : la date de fin de consultation pour le marché des espaces publics est fixée au 25 avril 2018

PONT DU VOERLE : travaux en cours de réalisation, fin des travaux début mai

VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de la Fondation de France suite à la subvention de 1.000 € versée par la commune lors de la succession d'ouragans sur les îles antillaises. 3 axes d'intervention ont été définis : aide aux victimes, relance économique, reconstruction.

QUESTIONS DIVERSES :

ORDURES MENAGERES : les points de regroupement pour la collecte ne sont pas toujours respectés, à voir avec HBA.

RENVOIS D'EAU : ce type d'intervention pourrait être réalisé par l'ONF, consultation à faire.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS : 350 kg de déchets ont été collectés le samedi 7 avril, un nombre de bénévoles en baisse.

LOCAL 537 GRANDE RUE : rénovation en cours pour l'installation d'une ostéopathe

GENTILE DE L'AIN : le conseil département propose aux habitants de l'Ain de voter, jusqu'au 10 avril à 0h, pour choisir leur nom.